



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

**ÉTUDE DE TRAFIC SUR UN PROJET DE PISTE CYCLABLE DU SECTEUR GIRATOIRE DIT
DE JÉSUS-CHRIST, DES AVENUES FLEMING, GEORGES WASHINGTON, DU PRESIDENT
KENNEDY DE BETHUNE, ET DE LA RUE D'ESTAIRES - ATTRIBUTION ET SIGNATURE
D'UN MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

Vu la délibération n° 2023/CC167, par laquelle le Conseil communautaire du 17 octobre 2023 a approuvé un plan d'actions en faveur de l'usage du vélo avec la mise en œuvre du schéma cyclable d'Artois Mobilités sur le territoire de la Communauté d'Agglomération et des mesures complémentaires qui concernent la sensibilisation et la promotion de l'usage du vélo sur son territoire,

Considérant que le projet de territoire cherche à favoriser le report modal vers des moyens de transports moins carbonés et que le Plan de Déplacement Urbain (PDU) préconise l'augmentation de la part modale du vélo à 8% d'ici 2030,

Considérant que la Communauté d'Agglomération souhaite aménager des pistes cyclables au niveau du carrefour giratoire dit de Jésus-Christ, des avenues Fleming, Georges Washington et du Président Kennedy de Béthune, et de la rue d'Estaires,

Considérant que suite à la première étude menée par la Société EGIS, les services du Département du Pas-de-Calais, ont demandé de réaliser une étude approfondie sur un périmètre élargi de la circulation actuelle puis d'une modélisation après travaux, de la façon suivante :

- Vers le nord, jusqu'au giratoire d'Essars
- Vers l'ouest, sur l'avenue Fleming jusqu'au rond-point du Rabat
- Vers le sud, sur l'avenue Kennedy

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, il y a lieu de signer un marché avec la société EGIS Villes & Transports ayant son siège social à Lyon (69006), 170 avenue Thiers pour un montant de 13 065,00 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

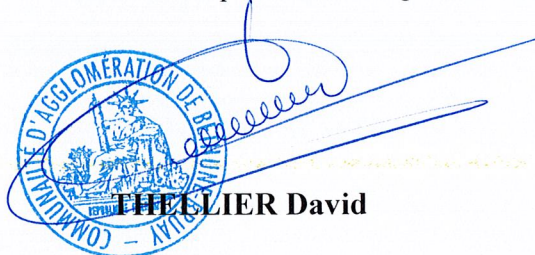
DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet l'étude de circulation sur un projet de piste cyclable au niveau du carrefour giratoire dit de Jésus-Christ, des avenues Fleming, Georges Washington et du Président Kennedy de Béthune, et de la rue d'Estaires, à la société EGIS Villes & Transports, ayant son siège social à Lyon (69006), 170 avenue Thiers, et de le signer pour un montant de 13 065,00 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...**13 MAI 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

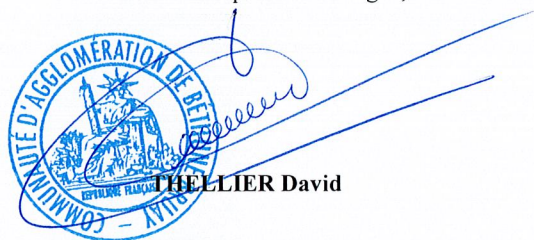


THELLIER David

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **13 MAI 2025**

Et de la publication le : **13 MAI 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



THELLIER David